



ASSOCIATION
ST RAPHAËL

ASSOCIATION SAINT- RAPHAEL

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 03.06.2016 - Exercice 2015

1. **Accueil, personnes présentes et excusées**

La présidente, Mme Danièle Pommaz, ouvre cette assemblée générale. Elle salue les personnes présentes, et remercie plus particulièrement :

M. Christian NANCHEN, Chef du Service Cantonal de la Jeunesse à l'Etat du Valais
M. Jean ZERMATTEN, Président du Conseil de la Fondation St-Raphaël
M. Gérald BITSCHNAU, directeur de l'entreprise Biner & Bitschnau SA à Sion
M. Marc-André BALLESTRAZ, représentant la Fiduciaire Fidag SA à Sion
M. Gérard MITTAZ, ancien secrétaire du Comité de l'Association
M. Xavier RODUIT, directeur du Foyer des Rives du Rhône
Mme Géraldine BIOLLAZ, représentante d'Addiction-Valais

Les membres suivants du Comité de l'Association sont également présents dans la salle, à savoir : Mmes Anne-Catherine CORDONIER-TAVERNIER, Priska CORDONNIER, ainsi que M. Victor ZWISSIG.

La présidente informe ensuite l'assemblée quant aux personnes qui se sont excusées et dont la liste est reproduite en annexe de l'original du procès-verbal.

La liste nominative des présents est également jointe à l'original du procès-verbal.

La présidente demande ensuite à l'assemblée s'il y a des oppositions ou des remarques quant à l'ordre du jour proposé. Personne ne se manifestant, l'ordre du jour est adopté et sera donc le suivant :

1. Accueil, personnes présentes et excusées
2. Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
3. Allocution de la Présidente de l'Association
4. Message de la Direction de l'Institut
5. Présentation des comptes de l'exercice 2015
6. Rapport des vérificateurs
7. Décharge au Comité et aux personnes responsables de la gestion
8. Elections statutaires du Comité
9. Nomination de l'organe de révision
10. Jubilaires
11. Divers et propositions individuelles

2. Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (03.06.2015)

Ledit procès-verbal a été mis en consultation sur le site internet de l'Association 15 jours avant la présente assemblée. Il n'en est donc pas donné lecture.

La Présidente soumet ce document à l'approbation de l'Assemblée. Aucune contestation n'étant soulevée, le procès-verbal de l'AG 2015 est approuvé tel que rédigé.

3. Allocution de la Présidente de l'Association

« Chers tous,

Durant l'année 2015, le Comité s'est réuni pour traiter d'objets ordinaires tels que les comptes et le budget, les divers travaux d'entretien dans les immeubles ou encore de la réfection du système de chauffage qui a été refait selon les exigences légales actuelles (passage au chauffage à pellets).

Cependant, un objet plus particulier a été à l'ordre du jour de nos rencontres, à savoir la cession des immeubles locatifs à la Fondation St-Raphaël.

En effet, le travail important et de plus en plus technique que nécessite le suivi des affaires est devenu trop conséquent pour l'Association, si bien que nous en avons confié la gestion à la Fondation.

Cette dernière est entièrement dévolue au soutien de l'Association, qui est représentée au Conseil de Fondation par trois membres, à savoir la Présidente de l'Association ainsi que le directeur et l'administrateur de l'Institut. Si le besoin s'en faisait sentir, l'Association aura également la possibilité de nommer un quatrième membre la représentant au Conseil de Fondation.

La Fondation a procédé à une révision de ses statuts afin de faciliter son fonctionnement et de les adapter à ses besoins. Dans le même ordre d'idée, un Bureau de la Fondation a été institué qui gère le courant et suit les dossiers en cours. Cet organe est actuellement constitué du Président et du Vice-Président de la Fondation, du directeur de l'Institut ainsi que de moi-même comme représentante de l'Association.

Suite au décès de notre regretté Roland Pierroz, un nouveau membre du Conseil a été nommé en la personne de M. Daniel Bitschnau. Ce dernier occupe également la fonction de Vice-président du Conseil.

Les autres sujets d'importance sur lesquels votre Comité s'est penché durant cette année écoulée sont le Foyer pour Jeunes Travailleurs (attente de solutions respectivement de décisions de construction) ainsi que le Chalet de Ravouiney pour la rénovation duquel nous sommes encore en recherche de fonds.

C'est d'ailleurs dans ce but que l'Association A Deux Mains de Monthey, présidée par M. Roger Morisod, nous organise une soirée de soutien le 18 juin prochain, à l'instar de ce qu'avait réalisé le Lion's Club.

Une autre préoccupation du Comité consiste à trouver le 7^{ème} membre du Comité qui nous manque encore. Je me permets à ce sujet de vous solliciter : si vous connaissez des personnes intéressées, ne manquez pas de leur demander de prendre contact avec nous.

Je remercie tout le Comité pour son travail, ainsi que la Fondation qui nous soutient au travers d'un travail conséquent.

Je terminerai en remerciant tous nos membres et donateurs, l'Etat du Valais, l'Office Fédéral de la Justice et la Loterie Romande qui apportent un soutien sans faille à tous nos projets. Merci également au Kiwanis Club qui, chaque année, apporte une reconnaissance particulière à un/une jeune méritant de chacune de nos quatre structures ainsi que vous pourrez encore le constater tout à l'heure. Soulignons et remercions également la contribution essentielle des patrons d'entreprises qui forment beaucoup de nos jeunes.

Merci de votre attention ».

4. Message de M. Christian Bader, directeur de l'Institut

*« Madame la Présidente,
M. Le Chef de service, Mesdames et Messieurs,*

L'inclusion ou le rôle contributif

Il y a 70 ans et quelques jours, les premiers résidents étaient accueillis à Saint-Raphaël. Cet accueil était régi par une intention claire : l'intégration. Ceci est toujours la mission inscrite dans nos statuts et dans nos actes. Pourtant, je pense qu'il faut repenser cette mission avec un autre regard. J'entends par là qu'il faut nécessairement la conserver mais son activation doit changer, s'améliorer.

Si on y regarde bien, dans la première définition, il s'agit d'aider les jeunes, puis soutenir est devenu le terme plus approprié, enfin on parle d'accompagnement. Ces trois intentions ont souvent été accompagnées par une fin de phrase en apparence anodine mais tellement empreinte d'un sens que dans le fond nous ne souhaitons pas : les enfants dont nous avons la charge.

A la lecture de ceci, nous comprenons que l'adulte seul a les clés et que dans le fond, le rôle de l'enfant est minoré, cantonné à être récipiendaire de l'aide. Il ne s'agit pas de faire un procès d'intention mais bien de saisir l'importance de nuancer cette intention afin de réaliser plus finement encore la mission. On peut également dire qu'une décision de placement par les services adéquats, suivie d'une décision d'accueil par notre institution, dans le fond renforce le sentiment d'exclusion de la société que peuvent vivre un jeune et son entourage. Ainsi, l'activation de la mission se retrouve être quasi à l'antithèse de son intention.

Comment résoudre ou tenter de résoudre ce dilemme cornélien ? Si institutionnaliser n'est pas la situation idéale, cela reste souvent une nécessité dans certaines situations, la moins mauvaise solution dans d'autres, ou parfois une bonne solution. Il faut quand même que les acteurs de ces décisions regardent l'enfant, le jeune accueilli sous un angle un peu différent, celui de ses compétences intrinsèques. Si institutionnaliser est nécessaire et que cela occasionne une certaine exclusion, nous devons donc réfléchir comment inclure à partir de cette situation.

L'intégration défend le principe de l'adaptation à un système. L'inclusion celui de la contribution d'une personne à l'évolution de ce système. C'est un véritable changement de paradigme. Dans notre cas, cela veut dire que l'adulte n'est pas le seul à porter la responsabilité et qu'il doit abandonner ce lieu de pouvoir que peut devenir l'aide. L'émergence de compétences d'une personne in situ ne suffit pas à l'inclusion mais elle permet l'intégration.

Nos jeunes nous préviennent des mouvements de société bien à l'avance des études sociologiques qui sont souvent des constats a posteriori. Ils nous disent ici et maintenant les virages à prendre pour prévenir l'amplification de la problématique. Bien occupés à notre mission, il nous est parfois difficile de percevoir la finesse de ces indications et c'est normal. Nous répondons souvent à l'urgence et les jeunes eux-mêmes sont des messagers souvent inconscients de ce qu'ils transportent. Mais ils le transportent quand même et nous nous devons de mieux écouter les actes pour apprendre l'origine. Il est également important d'éviter de traduire ces actes avec nos propres valeurs afin de bien voir cette compétence d'information propre au jeune.

L'Institut Saint-Raphaël va bien et ses professionnels sont des gens engagés, convaincus tout comme notre Comité. C'est justement quand ça va bien qu'il faut oser inspecter ce qui nous est le plus cher, à savoir la mission. Nous avons commencé ce processus, il y a deux ans par l'introduction des Droits de l'Enfant. Il s'agissait d'intégrer un état de fait ; les droits humains propres aux enfants. Une commission est née et elle a travaillé sur l'éthique notamment. Dès cet automne, elle aura pour mission d'analyser le respect de ces droits et plus particulièrement ceux qui sont liés à la famille et à l'expression de l'opinion. Nos règlements risquent de changer un peu.

L'Institut, avec l'aval du Comité, a également entamé une démarche d'analyse institutionnelle qui va durer deux ans. L'objectif est clairement de voir si nous sommes toujours adaptés aux besoins de la jeunesse en difficulté et quels sont les changements que nous devrions apporter dans les cinq à dix ans à venir. C'est là que j'en reviens à l'inclusion. Il est clair que certains jusqu'aboutistes de l'inclusion réclament l'abolition des institutions mais les extrémistes n'ont jamais permis de régler les problèmes. Ils ont pourtant le mérite de poser des bonnes questions.

Selon Charles Gardou, anthropologue français, l'inclusion consiste à faire en sorte que tous, tant les enfants que les adultes, aient les moyens de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société.

Je crois honnêtement que la valorisation et le respect sont partie intégrante de toutes nos actions. Il nous reste à reconnaître la véritable contribution des jeunes à la vie et l'amélioration de notre institution et je pense que cela dépasse le simple rôle d'informateur des problématiques de société. En tant qu'adultes, nous devons voir que notre rôle de dispensateurs d'aide est réduit presque à néant si on n'y associe pas le rôle contributif de l'enfant, du jeune avec qui nous vivons au quotidien. On le sent bien, avec l'inclusion, la redéfinition de toutes les personnes vivant à l'Institut, de manière permanente ou fragmentée, est en route. Par exemple, il ne s'agit pas d'avoir un enseignant et un apprenant dans le cadre d'une transmission du savoir. Non, il s'agit de la contribution mutuelle de deux personnes dans l'élaboration d'un savoir commun et personnel. Si ce rôle est intégré, il se transformera en compétences transposables utiles lorsque le jeune nous quittera. Il devrait alors avoir la conscience de son rôle dans la société et sa résilience vis-à-vis de l'échec facilitée. Pensons toujours au fait que ces jeunes, comme tous les autres jeunes de notre société, sont les adultes de demain et qu'ils auront les commandes de ce monde. Notre contribution à cet avenir est de prendre conscience de leur contribution actuelle et pas seulement des difficultés qu'ils vivent actuellement.

Je suis confiant sur l'adoption de changement de paradigme au sein de l'Institut. Il faut être patient car une culture d'entreprise prend des années pour être effective. L'important est de cheminer déjà maintenant. Pour cela, l'Institut dispose d'un capital humain et professionnel important dans ses murs et j'en profite pour remercier le personnel qui doit subir les assauts réflexifs de sa Direction en y adhérant de manière si positive et ce dans un quotidien très chargé.

Mes remerciements vont également à la Présidente et au Comité pour leur soutien constant dans nos efforts vers l'amélioration de nos prestations mais également à l'Etat, par l'entremise du Service Cantonal de la jeunesse, pour le partenariat constructif et le climat de confiance instaurés.

Je vous remercie pour votre attention. »

5. Comptes de l'exercice 2015

M. Gilbert Jacquemettaz donne lecture des comptes de l'exercice 2015 de l'Association Saint-Raphaël.

Compte d'exploitation 2015 de l'Association :

Les **charges** s'élèvent à **Fr. 63'399.57**.

Les **produits** se montent à **Fr. 37'921.08**. A noter que dès le 1^{er} janvier 2015, il n'y a plus de revenus provenant des immeubles de rendement, ceux-ci ayant été cédés à la Fondation.

La **perte de l'exercice** est ainsi de **Fr. 25'478.49**.

Compte « Fonds de donation » :

Le solde du compte Fonds de donation au 1^{er} janvier 2015 était de Fr. 1'974'624.37.

Les mouvements constatés dans ce compte durant l'exercice 2015 sont les suivants :

- Imputation de la valeur comptable nette des immeubles de rendement cédés à la Fondation pour un montant de **Fr. 458'600.—**
- Enregistrement de la perte de l'exercice de **Fr. 25'478.49**

Le solde de ce compte au 31 décembre 2015 est ainsi ramené à **Fr. 1'490'545.88**.

Bilan consolidé de l'Association et de l'Institut :

Le total du bilan consolidé est de **Fr. 4'781'429.—** (chiffres arrondis, sans les centimes).

La fortune de l'Association au 31 décembre 2015 se monte à Fr. **1'959'103.—** (chiffres arrondis, sans les centimes), dont Fr. 268'097.— relatifs à des fonds affectés.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

M. Marc-André Ballestraz, représentant la fiduciaire FIDAG SA, donne lecture du rapport de vérification des comptes 2015.

M. Ballestraz conclut son intervention en mentionnant le fait que, suite à ce contrôle, la fiduciaire n'a pas rencontré d'éléments lui permettant de conclure que les comptes annuels n'étaient pas conformes à la loi et aux statuts. Il propose à l'Assemblée d'accepter les comptes tels que présentés.

7. Décharge au comité et aux personnes responsables de la gestion

Mme Pommaz soumet donc les comptes à l'approbation de l'Assemblée.

Cette dernière les accepte à l'unanimité.

8. Elections statutaires du Comité

Au terme des 4 ans prévus par les statuts, le Comité doit être réélu. Aucun des membres actuels du Comité n'ayant fait part de son désir de renoncer à sa fonction, la Présidente propose donc à l'Assemblée de leur renouveler sa confiance par acclamation.

Les membres du Comité actuel sont ainsi reconduits dans leurs fonctions pour une période de 4 ans.

Mme Pommaz passe ensuite la parole à M. Victor Zwissig. Celui-ci propose à l'Assemblée de reconduire Mme Pommaz dans son rôle de Présidente de l'Association.

Cette proposition, soumise au vote à main levée, est acceptée par l'Assemblée.

Mme Pommaz remercie l'Assemblée pour cette marque de confiance. Elle rappelle encore une fois que nous recherchons toujours un membre pour le Comité, de préférence de sexe masculin afin de respecter la mixité du groupe.

9. Nomination de l'organe de révision

Le Comité propose à l'Assemblée de renouveler le mandat confié à la fiduciaire FIDAG qui donne entière satisfaction dans ses prestations.

Soumise au vote à mains levées, cette proposition est acceptée sans oppositions.

10. Jubilaires

Les personnes suivantes se voient récompensées pour leur fidélité :

Pour 15 ans d'activité :

- Mme Cynthia DECAILLET (éducatrice)
- M. Régis HERITIER (chef de centre)

Pour 10 ans d'activité :

- Mme Corinne MORET (éducatrice)
- M. Frédéric CRETENAND (éducateur)
- M. Jean-Yves FARQUET (éducateur)

11. Divers

L'ordre du jour étant épuisé, aucune proposition n'émanant de l'Assemblée et la parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt l'assemblée.

Elle invite les personnes à assister à la cérémonie de remise des prix du Kiwanis Club et Entreprise aux jeunes méritants de l'Institut ainsi qu'à partager un petit apéritif dînatoire.

Sion, le 3 juin 2016

Le rapporteur :
Gilbert Jacquemettaz



Annexes à l'original : Liste des présences
Liste des excusés